

SOTEMAIL

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2015.

1^{ière} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2014

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2014

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2014 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **2 260 483,321** dinars.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2014

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2014	2 260 483,321
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 19 juin 2014)	1 603 664,657
Base de calcul de la réserve légale	3 864 147,978
(-) réserve légale (5%)	-193 207,399
(-) Imputation modification comptable antérieure	-35 406,440
Bénéfice disponible	3 635 534,139
(-) Dividende prélevée sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 31/12/2013, et mentionnés dans les notes aux états financiers de l'exercice 2013 (soit 0,060 dinars de dividende /action)	-1 572 000,000
Résultat reportés	2 063 534,139

La date de mise en paiement des dividendes est le 17 août 2015.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société " Abdennadher Bricolage Center"

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 2 235 745 dinars TTC. Le compte « client ABC » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 334 127 dinars.

L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 529 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2014.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER et de Mr Lotfi Abdennadher)

5^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société SOMOCER

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 3 136 551 dinars TTC. Le compte « Client SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 1 085 864 dinars.

Des achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 20 359 798 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 1 665 197 dinars.

La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un montant annuel de 1 200 dinars TTC.

Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 26 490 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

6^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AGRIMED

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société AGRIMED pour un montant de 3 110 dinars TTC. Le compte « Client AGRIMED » est soldé au 31 décembre 2014

Mr Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions Mr Lotfi ABDENNADHER)

7^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AB -CORPORATION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société AB-CORPORATION pour un montant de 2 757 dinars TTC. Le compte « Client AB-CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 2 757 dinars.

L'octroi en 2014, d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 1 000 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 70 000 dinars hors taxes

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'octroi en 2014 d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 437 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 30 658 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} janvier 2014 et ce moyennant un montant mensuel de 20 000 dinars hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé par la société « AB CORPORATION » à la société « SOTEMAIL » s'est élevé en 2014 à 283 204 dinars toutes taxes comprises.

Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 283 485 dinars.

Le compte « Fournisseur AB CORPORATION » est soldé au 31 décembre 2014.

Le représentant de la société Ab CORPORATION ainsi que M.Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION et de M.Lotfi Abdennadher)

8^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société ATD SICAR

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 6% l'an s'élèvent au 29 janvier 2014 à 4 975 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 29 janvier 2014.

Le versement en 2013 par L'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 27 janvier 2014 s'élèvent à 640 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 27 janvier 2014.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

9^{ième} résolution : Approbation des rémunérations, des primes et avantages octroyés au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

1- Le directeur général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 9 796 dinars.

2- Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 20 000 dinars et d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 120 000 dinars.

3- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 697 dinars.

4- Le directeur générale adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 20 000 dinars

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

10^{ième} résolution : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2014

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

11^{ième} résolution : Fixation des jetons de présence au titre de 2014

L'Assemblée Générale fixe à cent vingt trois mille sept cent cinquante dinars (123 750) dinars, le montant global brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

12^{ième} résolution : Pouvoir à donner

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2014
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	2014 (après affectation)	2014 (avant affectation)
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 033	54 033
AMORTISSEMENTS	(48 539)	(48 539)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 726 332	59 726 332
AMORTISSEMENTS	(11 830 614)	(11 830 614)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 505 815	3 505 815
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	51 407 028	51 407 028
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 087 323	1 087 323
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	52 494 351	52 494 351
ACTIFS COURANTS		
STOCK	16 992 259	16 992 259
Provisions sur stocks	(142 707)	(142 707)
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	7 198 895	7 198 895
Provisions pour dépréciation des clients	(380 119)	(380 119)
AUTRES ACTIFS COURANTS	9 236 553	9 236 553
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	3 737 000	3 737 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	886 839	886 839
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	37 528 721	37 528 721
TOTAL DES ACTIFS	90 023 072	90 023 072

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2014
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014 (après affectation)	2014 (avant affectation)
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	26 200 000	26 200 000
RESERVES LEGALES	553 145	359 938
RESULTATS REPORTEES	2 063 534	1 603 665
AUTRES CAPITAUX PROPRES	8 586 820	8 551 414
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	37 403 500	36 715 017
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	2 260 483
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATI	37 403 500	38 975 500
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunt	16 824 492	16 824 492
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	16 824 492	16 824 492
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 116 545	19 116 545
AUTRES PASSIFS COURANTS	3 275 927	1 703 927
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIER	13 402 608	13 402 608
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	35 795 080	34 223 080
TOTAL DES PASSIFS	52 619 572	51 047 572
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	90 023 072	90 023 072

SOTEMAIL: TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2014

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation (2011)	23 000 000	-	89 214	892 238	(76 287)	7 090	975 138	24 887 393
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	49 111	-	-	926 026	(975 138)	-
Dividende relatif à l'exercice 2011 (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	-	-	-	(850 000)	-	(850 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	1 420 009	1 420 009
solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	23 000 000	-	138 325	762 617	(76 287)	83 116	1 420 009	25 327 780
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06/05/2013)	-	-	75 156	-	-	1 344 853	(1 420 009)	-
Augmentation de capital (selon L'AGE du 16/04/2013)	3 200 000	-	-	-	-	-	-	3 200 000
Primes d'émissions (selon L'AGE du 16/04/2013)	-	4 800 000	-	-	-	-	-	4 800 000
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 541)	-	-	-	(129 541)
Modification comptable affectant les résultats antérieurs	-	-	-	-	40 881	-	-	40 881
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	1 501 152	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	213 482	633 076	(35 406)	1 427 968	1 501 152	34 740 272
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	146 456	-	-	1 354 696	(1 501 152)	-
Dividende relatif à l'exercice 2013 (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	-	-	-	(1 179 000)	-	(1 179 000)
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	2 260 483	-
Solde au 31/12/2014 avant affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	359 938	3 786 820	(35 406)	1 603 665	2 260 483	38 975 500
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/06/2015)	-	-	193 207	-	35 406	2 031 869	(2 260 483)	-
Dividende relatif à l'exercice 2014 (selon L'AGO 24/06/2015)	-	-	-	-	-	(1 572 000)	-	-
Solde au 31/12/2014 après affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	553 145	3 786 820	0	2 063 534	-	37 403 500